

1^{er} novembre 2011

11.440

Question Matthieu Béguelin**Des structures appropriées pour les aînés souffrant de handicap**

Cela fait maintenant quelques années que les différentes institutions en lien avec le handicap dans notre canton tirent la sonnette d'alarme concernant la situation des personnes handicapées prenant de l'âge. En effet, les besoins, l'attention, le rythme de ces personnes ne sont pas les mêmes que ceux des personnes plus jeunes, ce qui rend la cohabitation au sein de la même institution spécialisée très difficile et inadaptée. Jusqu'à lors, et dès que le maintien en institution spécialisée devenait trop difficile, des solutions étaient recherchées avec les homes traditionnels existants. Cependant, il n'est pas aisé de trouver une place pour une personne handicapée dans ce type d'établissements. En effet, le vieillissement est souvent prématuré, les besoins d'un placement en établissement médico-social pour une personne souffrant de handicap se fait ressentir dès 50-55 ans. Les besoins sont particuliers pour ce type de personnes âgées, et les homes traditionnels sont souvent réticents à les accueillir, ce qui a pour conséquences que certaines personnes se retrouvent des années en liste d'attente sans jamais avoir de place.

Cette situation n'est pas tenable, et il convient de trouver au plus vite une situation pour nos aînés souffrant de handicap. Nous savons que différentes pistes ont été évoquées par les institutions spécialisées, et des projets concrets ont été présentés qui n'ont pas eu l'aval du département.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quelle position il a face à ce problème? Peut-il nous dire s'il envisage des solutions à court et moyen terme pour le régler?